

Alexandre SANTONI

Notaire

Diplôme Supérieur du Notariat



000898

Mairie
Service des insertions
20131 PIANOTTOLI CALDARELLO

Bonifacio, le 16 décembre 2024

Dossier suivi par
Alexandre SANTONI
alexandre.santoni@santoni-bonifacio.notaires.fr

PRESCRIPTIVE LOVICHY Félicie
104613 /AS /AS /

Madame, Monsieur,

Conformément à l'article 1 de la loi n° 2017-285 du 6 mars 2017 et au décret n°2017-1802 du 28 décembre 2017, je vous adresse, aux fins de publication sur le site de la Collectivité territoriale, l'avis de création de titre de propriété suite à l'acte de notoriété acquisitive reçu par Maître Alexandre SANTONI le 13 décembre 2024.

Veillez croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de ma sincère considération.

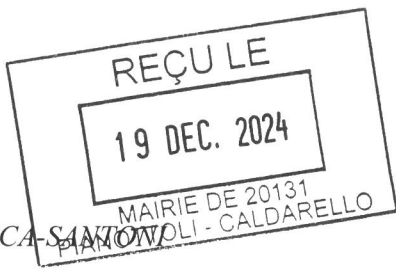
Maître Alexandre SANTONI

Membre d'une Association Agréée. Le règlement des honoraires par chèque est accepté.

alexandre.santoni@santoni-bonifacio.notaires.fr

Bancarello, route de Sartène – 20169 BONIFACIO

Tél ; 04 95 73 02 25 – Fax 04 95 73 02 41 – Parking Assuré – accès handicapés



Jeanne ROCCA-SANTONI
Notaire
Diplôme Supérieur du Notariat

Alexandre SANTONI
Notaire
Diplôme Supérieur du Notariat



MAITRE ALEXANDRE SANTONI
NOTAIRE
Bancarello-Route de Sartène
20169 BONIFACIO

alexandre.santoni@santoni-bonifacio.notaires.fr

COMMUNES DE MONACIA D'AULLENE PIANOTTOLI ET AULLENE

AVIS DE CREATION DE TITRE DE PROPRIETE

DATE DE L'ACTE : 13 décembre 2024

Suivant acte reçu par Maître Alexandre SANTONI il a été dressé conformément à l'article 1 de la loi du 6 mars 2017 : Un acte de Notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code Civil.

Bénéficiaire de la prescription :

M. Ange François **LOVICH**, retraité, demeurant à MONACIA D'AULLENE (20171), quartier Frisella,
Né à PARIS (75018), le 19 février 1960,
Epoux de Madame Valérie Yvonne BERMONT.

COMMUNE DE PIANOTTOLI-CALDARELLO :

LE TIERS (1/3) INDIVIS du bien ci-après :

Deux parcelles de terre cadastrées lieudit Spartano, section E :

- Numéro 504 pour 9a 58 ca,
- Numéro 505 pour 91a 34 ca

LE TIERS INDIVIS DU BIEN CI-APRES :

Diverses parcelles de terre en nature de biens non délimités
Figurant ainsi au cadastre Section E, lieudit Giesulle :
Numéro 753 pour 26a 51ca à prendre dans 53a 03ca,
Numéro 754 pour 6a 12ca à prendre dans 12a 24ca,
Numéro 755 pour 74a 80ca à prendre dans 1ha 49a 59ca,
Numéro 756 pour 82a 62ca à prendre dans 1ha 65a 24ca.

Conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017 :

« Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière. »

Adresse mail de l'étude : alexandre.santoni@santoni-bonifacio.notaires.fr



Membre d'une Association Agréée. Le règlement des honoraires par chèque est accepté.
alexandre.santoni@notaires.fr

Bancarello, route de Sartène - 20169 BONIFACIO

Tél ; 04 95 73 02 25 - Fax 04 95 73 02 41 - Parking Assuré - accès handicapés